

POSITIONS DE LA CURIF

1. Sur l'autonomie et l'expérimentation dans les universités

Les universités font face partout dans le monde à une demande accrue de la société et des gouvernements, marquée par un élargissement de leurs missions dans un contexte contraint de financement public. A cet effet, il est demandé à chaque université de définir des priorités stratégiques basées sur une évaluation lucide de son potentiel et de son environnement ainsi que de gagner en performance.

Cette demande appelle une différenciation des universités tant dans leurs priorités stratégiques que dans leur organisation qui doit être adaptée à ces priorités. Elle nécessite une plus large autonomie des universités.

Force est de constater qu'en France le trop fort contrôle par l'Etat de l'activité des universités est un facteur d'inertie et de blocage. L'autonomisation amorcée par la mise en place des responsabilités et compétences élargies est restée très partielle et la loi maintient l'uniformité dans la gestion et le fonctionnement des universités. Le regroupement obligatoire de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'une circonscription administrative, l'académie, est un recul par rapport à leur regroupement volontaire sur la base d'un projet partagé qui doit être le socle même de la politique de site.

La France se trouve dans la queue de peloton en Europe en terme d'autonomie selon une étude de l'Association Européenne des Universités (EUA) :

1. Elle se classe 16^e sur 28 concernant l'autonomie organisationnelle, c'est-à-dire l'influence de l'Etat sur le modèle d'organisation des universités, la désignation du conseil d'administration et du président, ainsi que dans son contrôle.
2. Elle se classe 22^e sur 28 concernant l'autonomie financière, notamment du fait des règles d'allocations des moyens et de l'absence de dévolution du patrimoine immobilier.
3. Elle se classe 27^e sur 28 concernant l'autonomie en politique de ressources humaines du fait de la mainmise complète de l'Etat sur le recrutement et la gestion des carrières.
4. Elle se classe dernière en matière d'autonomie académique, c'est-à-dire sur la maîtrise du nombre et le choix des étudiants qu'elle accueille, le choix des programmes et des modalités d'examen, ou encore le choix de la langue d'enseignement.

La CURIF défend une vision plurielle de l'université française de service public. Chaque université doit pouvoir participer aux missions de recherche et de formation en fonction de ses capacités. C'est de cette différenciation effective que découlera un système universitaire répondant aux exigences du XXI^e siècle.

La CURIF considère que cette différenciation ne peut s'obtenir que par deux moyens complémentaires : l'autonomie et l'expérimentation réglementaire, l'une venant renforcer l'autre.

L'autonomie des universités doit être étendue sur la base de la confiance et du contrôle *ex post* de la mise en œuvre de leur stratégie, qui prendrait alors tout son sens.

Cette expérimentation doit pouvoir concerner :

- l'organisation de l'université, notamment la composition des conseils, la gouvernance des composantes, la possibilité d'intégrer des composantes à personnalité morale, la nomination du DG par le président ;
- la politique de ressources humaines, dans un système d'accréditation des universités qui le souhaitent après évaluation de leur projet d'expérimentation concernant notamment les recrutements et les carrières ;
- le budget, avec pour les universités de recherche qui le souhaitent une discussion en pré-CA avec les ministères en charge de l'ESR et du budget comme c'est déjà le cas pour les EPST, la libéralisation du placement sécurisé de trésorerie et l'accès à l'emprunt ;
- la dévolution du patrimoine immobilier avec les moyens de sa mise en œuvre, notamment des dévolutions partielles et un assouplissement du principe de spécialité ;
- les modalités de recrutement des étudiants en licence et l'organisation des enseignements et de leur évaluation pour donner tout son sens à l'accréditation récemment inscrite dans la loi.

La confiance de l'Etat envers ses opérateurs doit également se traduire par l'arrêt de la création de nouvelles structures à personnalité morale (FCS, SAS, etc.) au sein ou à côté des établissements.

2. Sur le financement de la recherche dans les universités

L'étude BIGGAR commandée par la LERU (*League of European Research Universities*) sur la contribution majeure des universités de recherche à l'économie européenne montre que les universités de recherche françaises ont un niveau de performance comparable à celui des autres membres de la LERU. Ainsi 3,8 euros sont produits pour un euro investi et 3,2 emplois sont générés pour un emploi créé par l'université.

La CURIF considère que ce rôle de levier de développement économique, social et culturel justifie que les investissements dans les universités ne soient plus inclus dans le calcul de la dette publique.

Au regard de leurs performances en termes de production scientifique, de succès aux appels à projets européens, de volume de recherche contractuelle, de transfert de technologie et de connaissance, les universités de recherche intensive se classent parmi les opérateurs de recherche majeurs en France. Pour autant, la politique de financement de la recherche des universités n'assure pas les conditions de sa pérennité. De plus, le développement du financement par appel à projets – qui ne prend pas assez en compte les coûts induits – pèse lourdement sur le budget des universités de recherche qui assurent par ailleurs majoritairement les charges d'hébergement des unités mixtes de recherche avec les EPST.

Le système d'allocation indifférenciée des moyens aux universités est inadapté à cette situation. Il ne favorise pas et ne prend pas en compte la nécessaire différenciation des universités en fonction de leur potentiel et de leur environnement. Appliquer une grille unique à toutes les universités affaiblit les unes comme les autres.

La CURIF propose plusieurs pistes pour réformer le financement des universités qui mettent en jeu des critères d'activité et de performance spécifiques pour le volet formation et pour le volet recherche, chaque université recevant une dotation correspondant à son investissement dans l'une comme dans l'autre mission.

1. La mise en place d'un système d'allocation prenant en compte des critères « recherche » tels que : le nombre d'enseignants chercheurs produisant ; le nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs hébergés issus d'autres établissements ; le nombre d'IUF et d'ERC hébergés ; le nombre de thèses et HDR soutenues par an ; les surfaces affectées à la recherche ; le volume des contrats de recherche ; le nombre de brevets et de licences par an.
2. L'attribution aux universités de recherche intensive d'une enveloppe destinée à soutenir la recherche compétitive de haut niveau, intitulée « recherche universitaire compétitive », sur le programme 172. Cette enveloppe ne doit évidemment pas provenir d'une amputation du programme 150.
3. La prise en compte des frais d'hébergement assurés très majoritairement par les universités de recherche pour les unités mixtes de recherche avec EPST et les personnels de ceux-ci affectés aux UMR.
4. Une réforme des financements ANR pour financer les projets de manière plus pérenne sur un temps plus long et avec une meilleure prise en compte des coûts complets induits.

La CURIF rappelle qu'investir dans la recherche dans les universités est un investissement d'avenir dont les effets auront un impact majeur à moyen et long terme. Cela demande des engagements clairs, stables et durables.

L'émergence et le renforcement d'universités de recherche capables de maintenir le rang de la France dans la compétition mondiale est un effort de longue haleine engagé avec succès par le programme d'investissement d'avenir. Cet effort doit être poursuivi sans multiplication des appels à projets et sans saupoudrage des moyens comme cela se dessine depuis un à deux ans avec la programmation du PIA.

3. Sur le rôle des universités de recherche dans les métropoles

Les métropoles sont au cœur de la société de la connaissance et du développement économique. La grande majorité de la production scientifique et de l'innovation qui y est liée provient de quelques centaines de clusters dans le monde auxquels participent des universités avec une forte intensité de recherche. Les évaluations les plus récentes mesurant le potentiel des cités dites globales intègrent ainsi des indicateurs sur l'université et

les étudiants, aux cotés des paramètres sur l'innovation, l'économie, la gouvernance ou le bien être.

A l'instar des autres pays technologiquement avancés, les universités de recherche françaises sont implantées dans les grandes métropoles et contribuent fortement, de manière directe et indirecte, à leur développement :

- le poids démographique des étudiants atteint 10% dans certaines métropoles et parfois plus de 25% pour la ville principale faisant de cette population un acteur économique en soi ;
- le niveau des emplois universitaires, auquel il faut associer les emplois des organismes de recherche hébergés, place souvent l'université dans le top 5 des employeurs régionaux ;
- les universités de recherche sont des atouts d'attractivité et de créativité au plan régional, national et international mais également pour les entreprises à la recherche d'un écosystème d'innovation ;
- les universités de recherche abritent le plus souvent de grandes infrastructures qui sont un facteur de rayonnement métropolitain (comme par exemple le calculateur le plus puissant du monde, Milky Way II à Guangzhou) ;
- c'est grâce à l'université qu'un centre hospitalier devient CHU et peut jouer son rôle de référent en santé ;
- la communauté universitaire s'implique de manière importante au sein de la société civile ;
- les universités sont également des vecteurs qui favorisent la richesse culturelle variée d'une métropole, notamment dans son aspect inter-générationnel.

Différentes études ont pu quantifier l'impact des universités de recherche sur le développement économique et estimer le retour sur l'investissement qui peut être fait dans ce domaine dont l'étude Biggar mentionnée plus haut.

Si les métropoles sont des acteurs majeurs du développement économique de notre pays et si, d'autre part, les universités de recherche qui y sont implantées sont un facteur de croissance accrue, il est important de faciliter les dispositifs permettant aux métropoles d'investir dans l'enseignement supérieur et la recherche. La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux métropoles qui ont pour objectif non seulement de valoriser leurs fonctions économiques et leurs réseaux de transport mais aussi de développer les ressources universitaires, de recherche, d'innovation et d'assurer la promotion internationale du territoire.

La CURIF souhaite qu'à l'initiative des universités un pacte métropolitain puisse se mettre en place avec les collectivités locales (villes, métropole, département, région) avec une attention particulière pour :

- le développement économique à travers la formation et la recherche rendant le territoire attractif pour les industries et entreprises cherchant à s'installer dans un écosystème propice à leur développement ;
- les questions d'urbanisme, de développement durable et de transport ;
- l'animation culturelle que ce soit en culture scientifique et technique ou artistique,
- l'apport d'expertise auprès de la société et des collectivités.

La CURIF attire l'attention des métropoles sur l'importance d'une réflexion stratégique commune avec les universités de recherche sur le développement territorial et sa dimension internationale et sera attentive aux actions appuyant l'autonomie des établissements notamment en termes d'exploitation de leur immobilier.

5. Sur les enjeux du Framework Programme 9

Alors que le programme cadre H2020 (2014-2020) est arrivé à mi-parcours, contribuant à l'objectif de financement de la recherche et de l'innovation en Europe et venant compenser la faiblesse des financements nationaux, notamment en France, la réflexion sur le prochain programme (Framework Program 9 : FP9) est déjà engagée.

La CURIF pense avant tout qu'il n'est pas nécessaire pour l'Union Européenne de refonder en totalité un programme qui fonctionne bien et qu'il devrait être reconduit pour sa majeure partie. C'est notamment le cas du Conseil européen de la recherche et de ses bourses qui constituent un formidable outil d'attraction et de promotion de la recherche en Europe. La CURIF militera pour le maintien de ce dispositif qu'elle juge essentiel. Néanmoins, l'association participe activement à l'élaboration de ce nouveau programme afin qu'il réponde toujours mieux aux besoins réels en matière de recherche au niveau européen.

Les négociations sur la conception de ce futur programme s'effectuent dans un contexte politique agité. Au-delà de son impact sur le financement et de la place des partenaires britanniques dans la recherche européenne, le *Brexit* interroge sur le devenir de la position politique de l'Europe. En outre, la faible performance des pays de l'EU13 (pays européens, notamment de l'Est, issus de la dernière vague d'intégration) dans H2020 crée un risque d'arbitrage du FP9 en faveur d'une cohésion accrue au détriment de l'excellence.

L'autre crainte est de voir le FP9 s'organiser principalement en fonction du critère d'impact économique et du retour sur investissement en Europe, ce qui risque de réduire les opportunités de financement. De même la tentative d'inclure un programme sur la recherche dans le domaine de la défense crée un risque sur le financement voire les modalités de participation du FP9. Devant ces difficultés il est nécessaire de promouvoir au maximum les besoins réels de la recherche publique partout en Europe.

La CURIF estime qu'il est certes nécessaire d'établir de grandes priorités tout en conservant le même budget mais celles-ci ne doivent en aucun cas avoir comme objectif la seule rentabilité, surtout à court terme. Cela réduirait toute forme de recherche fondamentale basée sur l'excellence — pourtant à l'origine de découvertes majeures et d'innovations de rupture — mais dont l'impact n'est en aucun cas immédiat, ni réellement calculable.

Il est également nécessaire de créer de la cohésion entre les Etats par le côté inclusif des financements européens, en particulier en intégrant les universités de l'Est européen et en recherchant des synergies entre le FP9 et le futur du programme Erasmus+. De même, il est possible d'aider les pays dans lesquels les chercheurs sont par exemple moins performants sur le programme ERC en imaginant une articulation plus forte avec les fonds structurels

(ESI). C'est pourquoi le rôle et l'impact attendus du futur programme FP9 devront donc être précisés, comme ses objectifs réels.

La CURIF s'engage, aux côtés de ses partenaires, dans l'établissement des axes du futur FP9 afin de garantir une stratégie de recherche et d'innovation, notamment publique, de niveau international, dont l'Union Européenne doit se doter en cohérence avec ce qui se fait dans les Etats membres. La CURIF aspire à ce que l'Europe se dote d'une stratégie de recherche d'excellence ambitieuse favorisant l'intégration et la cohésion entre les Etats membres, dépassant les difficultés auxquels l'Union Européenne peut être confrontée.

La CURIF entend insister sur les points suivants :

- Le maintien d'un budget à la hauteur des enjeux, basé sur le critère d'excellence et visant à renforcer les centres d'excellence dans tout le continent ;
- La montée en puissance de l'ERC comme formidable outil d'attraction et de promotion de la recherche en Europe, permettant d'assurer le renouvellement des générations ;
- La reconnaissance que la recherche fondamentale à long terme, y compris en SHS, est essentielle pour résoudre les grands défis sociaux ; l'ouverture d'un axe sur la défense nécessite l'attribution d'un budget spécifique ;
- L'Europe devrait se focaliser moins sur l'amélioration graduelle des technologies existantes que sur les idées fondamentalement nouvelles et l'innovation disruptive. En ce sens, l'EIC devrait être orienté pour favoriser l'émergence d'écosystèmes d'innovation d'excellence portés par des consortiums locaux associant universités, institutions scientifiques, entreprises et collectivités plutôt que vers la distinction improbable d'innovateurs individuels ;
- Une simplification significative dans la rédaction et le montage des dossiers de candidature ainsi que dans la conduite et le suivi de ces projets européens ;
- Le développements des outils de *teaming & twinning*, financement des projets collaboratifs entre universités des EU15 et EU13 permettant la constitution progressive d'une véritable masse et diversité critiques d'universités de recherche dans tout le continent ;
- Une meilleure cohérence entre les outils de financement de la recherche entre les niveaux Européen, national et régional.